

LE RAMEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SAISON **2017**

www.canoekayaktr.ca



Club de canoë kayak de Trois-Rivières

Préface

Voici une nouvelle édition du « Rameur » du Club canoë-kayak Trois-Rivières. Ce bulletin estival contient des informations qui vous seront utiles tout au long de la saison 2017.

Avec un mandat d'informer les athlètes et leurs parents des services offerts et du fonctionnement du Club.

Vous y trouverez les règlements qui nous régissent ainsi que notre code d'éthique applicable aux athlètes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

N'hésitez pas à contacter notre équipe pour tous renseignements additionnels.

Bonne saison 2017!

Le conseil d'administration et l'équipe d'entraîneurs

Déjà 41ans, notre histoire...

Depuis plusieurs décennies la pratique du canotage est intimement liée à l'histoire de la région trifluvienne. Il suffit de penser au Club de Canotage du Radisson qui a existé de 1934 à 1964 et aux performances des canotiers chevronnés qu'ont été les Frost, Bellefeuille, Aubry, Mc Coullough, Turcotte, Gillmore , Boisclair, Larose et bien d'autres. Que dire de l'École de canotage du Trois-Rivières Métropolitain qui a été active à l'Île Saint-Quentin, entre 1972 et 1975, sans oublier la célèbre Classique internationale de canots de la Mauricie.

C'est sous l'impulsion de M. Marcel Paquette, un célèbre rameur du Radisson, que l'idée de fonder un club de canotage à Cap de-la-Madeleine a germé. Avec l'aide de M. Claude Champoux, alors échevin de la ville, et de M. Jean-Guy Beaumier, président fondateur de l'Association des coureurs en canot du Québec, le projet a cheminé pendant deux ans et le 18 janvier 1976, c'est la formation du premier comité du Club de Canotage du Cap. Un projet qui n'aurait pu se concrétiser sans la participation active de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

La venue des Jeux du Québec à Trois-Rivières à la même période a aussi contribué à donner un nouveau souffle au canoë kayak de vitesse. À la faveur de cet événement, deux bâtiments ont été érigés sur les terrains du Club pour la tenue des épreuves. Le 15 mai 1976, le club y accueillait ses premiers athlètes en mettant à leur disposition huit embarcations. Notre mission concernait et concerne toujours aujourd'hui des rameurs de l'âge de six ans à l'âge adulte voulant s'initier au sport ou à des athlètes voulant pratiquer la compétition. Parmi ce choix de programmes que le club offrait déjà, il permettait aussi à des groupes scolaires de venir pratiquer le canoë-kayak sous la supervision animée de ses entraîneurs chevronnés et il offrait un service de location d'embarcation. De cette sélection variée que le club offrait à ses débuts, seul ce dernier choix n'est plus en vigueur aujourd'hui. Dès sa première année d'opération, le Club de Canotage du «Cap» organisa sa première régates annuelle provinciale sur les berges du St-Maurice. De plus, il participa à son premier Championnat Canadien (Junior) à Carleton Place grâce au C-15 Midget Filles barré par Alex Legrow. Ce premier Championnat Canadien ne sera pas son dernier puisque le club participa à tous les autres qui ont suivi avec beaucoup de succès. En effet, le Club de Canotage du Cap puis le Club de canoë-kayak de Trois-Rivières atteint la troisième place au classement général des points deux fois (2002, 2011) et le top 5 des clubs sept fois (2002, 2009, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015).

Même s'il s'est offert un nouvel emplacement, un nouveau nom et une nouvelle image en 2007, le Club demeure avant tout une grande famille dont les membres ont à coeur de se dépasser en suivant l'exemple des athlètes et des entraîneurs accomplis qui les ont

précédés. Quarante ans plus tard, avec ses quelques 600 visiteurs annuels, ses 150 membres réguliers, ses programmes de niveaux récréatif et compétitif et sa flotte de 137 bateaux, canoë-kayak Trois- Rivières continue encore de progresser.

Que ce soit dans l'ombre ou sous les feux de la rampe, nos jeunes athlètes contribuent tous au rayonnement du Club. Ils font notre fierté et le développement de leur plein potentiel constitue plus que jamais notre raison d'être. Derrière chaque athlète se cache des bénévoles dont il faut aussi saluer leur contribution et leur dévouement constant à contribuer à la longévité et au succès du Club.

Le Conseil d'administration

Le Club de canoë-kayak de Trois-Rivières est géré par un conseil d'administration de onze membres. Ceux-ci sont élus pour un mandat d'un an et ils deviennent alors responsables de la gestion du club. Le conseil se réunit mensuellement.

Quatre de ces membres composent le comité de direction, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Les autres membres du conseil sont directeurs des différents comités afin de soutenir les activités du Club sur le plan administratif, économique et soc

Mot du conseil d'administration

Dans le même bateau...

Canoë-kayak Trois-Rivières étant un organisme à but non lucratif, sa vitalité repose en grande partie sur la participation active de ses membres. Bien que son organisation compte sur un conseil d'administration dont les membres élus, regroupés en comités, voient au bon fonctionnement du club, il reste que l'implication des parents des athlètes est essentielle à la poursuite de ses activités et à l'atteinte de ses objectifs.

Les défis sont nombreux. Il n'y a qu'à penser à l'organisation de nos activités de financement et de recrutement, à la gestion de nos infrastructures et de notre matériel, à la logistique entourant la tenue des régates pour nous en convaincre. Même si les entraîneurs sont rémunérés pour encadrer les athlètes à l'entraînement et en compétition, la participation des parents bénévoles demeure essentielle pour assumer une multitude de tâches. Dans ce contexte, nous ne pouvons que souhaiter une répartition équitable de ces responsabilités au sein du Club, entre toutes les familles qui le composent. Participer activement au développement du Club, c'est contribuer au développement de notre

jeunesse par la pratique d'un sport des plus complets tout en lui permettant de développer des outils qui lui serviront à mieux vivre autant les succès que les revers..

L'invitation est lancée... il n'y manque que vous!

Règlements du Club

Équipements

Une flotte de bateaux coûte très cher, sachiez-vous qu'un K4 se vend entre 8 000 et 14 000, un C2 se vend entre 4 000 et 8 000, les rames jaunes se vendent 100\$ et celles en carbone 350\$. Quand vous perdez votre deck number, le remplacer coûte \$ Les équipements du club sont fragiles et c'est pourquoi, tous doivent en prendre soins.

☞ Tout bris volontaire de l'équipement sera l'entière responsabilité de l'athlète et de ses parents.

☞ Toute personne doit, après usage, remiser sa ceinture et/ou veste de sécurité, ainsi que sa rame.

☞ Toute personne doit, après avoir nettoyé et essuyé son embarcation, la replacer immédiatement à son endroit désigné.

☞ Votre collaboration est demandée pour nous aider à garder le matériel du Club en bon état et propre.

☞ **Le port d'une veste de sécurité est obligatoire :**

-pour les catégories U15 (Bantam) et moins la veste de sécurité en tout temps;

-si le participant est incapable de nager à un niveau équivalent à celui représenté par le niveau 6 de la Société de la Croix-Rouge;

-si le participant possède moins de vingt (20) heures de pratique de canoë-kayak de vitesse;

-si le participant s'entraîne sur un plan d'eau où la température de l'eau est inférieure à 10° C.

Chavirage

☞ Lorsque survient un chavirage, le participant doit chercher à rester accroché à son embarcation.

Séances d'entraînement

☞ Toute personne doit respecter l'horaire des cours et des entraînements. Lors d'une séance d'entraînement, le participant doit déclarer à l'entraîneur tout changement de son état de santé ou l'utilisation de médicaments.

☞ Le participant ne doit pas laisser d'objets encombrants sur le quai et également dans le hangar des bateaux.

☞ Les entraînements sur l'eau doivent se faire en présence de bateaux moteurs.

☞ Le participant ne peut s'entraîner sur l'eau lorsque les vents sont très forts (force de 4 ou plus à l'échelle Beaufort) et/ou lorsqu'il y a des orages, tonnerre ou éclair.

☞ Être ponctuel, c'est respecter les autres. Présence sur les lieux 15 minutes avant l'entraînement; toute absence doit être signifiée à l'entraîneur (819-379-6299).

☞ Toute personne doit disposer des rebuts en utilisant les poubelles à cet usage de façon à tenir les lieux propres. Pas de vélo dans le hangar à bateaux.

☞ Les blasphèmes et/ou paroles injurieuses ne seront pas tolérés sur le site, ni dans les embarcations de même que dans les régates. Les initiations, l'intimidation et la tirailerie ne sont pas tolérées.

☞ Toute personne surprise à voler de l'équipement du Club ou à « piquer » les effets personnels de ses compagnons ou compagnes sera expulsée immédiatement.

☞ Le participant ne doit pas consommer ou être sous l'effet de boissons alcoolisées ou de drogue (passible d'expulsion immédiate).

☞ Chacun doit respecter les règlements du Club. Les cas d'infraction seront soumis au conseil d'administration lequel décidera de la sanction à prendre allant de la suspension à l'expulsion définitive du Club.

☞ Le Club n'est pas responsable des objets volés.

☞ La personne ayant son bateau personnel est autorisée à l'entreposer dans le hangar. Frais de 100\$ pour une période de 12 mois ou moins.

Respect envers les entraîneurs

Tous les athlètes qui ne respecteront pas leur entraîneur seront suspendus une semaine lors de la première offense et définitivement lors de la seconde offense.

Rôle des parents

Les parents ont un rôle de spectateur pendant les régates et les entraînements. Ils regardent les courses, encouragent l'équipe, et peuvent socialiser avec les autres parents. Leur présence est significative pour l'athlète même s'ils n'interagissent pas directement avec eux. Les parents ne doivent pas être sur les quais lors des compétitions, à l'exception des bénévoles désignés à une tâche spécifique.

☞ Toute personne ayant une plainte ou un commentaire à formuler devra en aviser le conseil d'administration par écrit; celui-ci jugera de sa recevabilité et invitera les personnes concernées à la réunion de l'exécutif si nécessaire. De plus, une compétition n'est pas l'endroit idéal pour adresser ses questions, commentaires ou plaintes à un entraîneur. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'entraîneur.

☞ Seuls les entraîneurs et les moniteurs ont le mandat pour faire bénéficier les athlètes de conseils ayant rapport à la technique. Il peut être déroutant et/ou stressant pour un athlète de recevoir les conseils d'un parent pendant une régata. Si une personne possède les connaissances techniques et veut les communiquer aux athlètes, elle est priée d'en faire part à l'entraîneur-chef.

☞ Afin de respecter l'intégralité et le temps de la formation donnée aux athlètes par les entraîneurs, ces derniers se verront dans l'obligation d'exclure du cours les membres qui n'auront pas été inscrits et/ou invités à cette formation.

☞ Une mise en garde est transmise pour les parents et athlètes afin de respecter la sélection des membres des équipes par les entraîneurs lors des régates locales, provinciales et nationales. Ces choix sont faits consciencieusement par ceux-ci selon des critères établis. Des commentaires écrits pourront être reçus et étudiés par les d'entraîneurs.

Formation d'officiel de course niveau 1

À ce jour, le nombre d'officiels bénévoles derrière chacune de ces régates demeure en dessous du nombre minimal pour que les régates de l'été 2017 de vos enfants se déroulent

convenablement. Vous savez tous que sans officiel, il n'y a pas de régates, pas de courses et pas de bannières de champions à accrocher. **Inscription** : Sur le site Canoë-Kayak Québec au canoekayakquebec.com/ sous l'onglet formation

Politique de paiement et de remboursement

Vous comprenez que le CKTR est un organisme à but non lucratif et que nos ressources financières sont limitées afin de remplir notre mission de promouvoir la pratique du canoë-kayak de vitesse en offrant l'encadrement propice au développement de nombreux athlètes. L'été est la période où les dépenses et les salaires sont les plus élevées. Par exemple, les frais de courses doivent être payés en entier par le club pour tous les athlètes inscrits le 1^{er} jour de l'événement et ce pour les championnats provinciaux et le championnat canadien.

Motifs du remboursement et modalités

- ⇒ Abandon avant le début du programme : remboursement des frais d'inscription
- ⇒ Abandon à la mi-saison : remboursement de 50 % des frais d'inscription
- ⇒ Pour tout remboursement, un montant de 10 \$ sera retenu pour les frais de gestion.

Programmation saison 2017

Le Club canoë-kayak Trois-Rivières comprend trois volets dans sa programmation, soit, les programmes 1) initiation-camp de jour, 2) développement et 3) compétition. Vous trouverez ci-dessous l'objectif principal de chacun de ces volets. L'objectif général de cette programmation : assurer un lien dans l'évolution de l'athlète à partir du moment où il débute son expérience en canoë-kayak.

Programme initiation

Objectif spécifique : encadrer l'initiation des nouveaux participants à la pratique du canoë-kayak de vitesse.

Les cours sont offerts à une clientèle âgée de 6 ans et plus. Tout d'abord, il y a le camp initiation qui offre un cours aux jeunes âgés de 6 à 12 ans pendant 2 semaines, ensuite le programme de soir offert 2 fois par semaine et pour finir le programme fin de semaine (4 jours dans l'été). Les athlètes sont initiés à un grand nombre d'embarcations (kayak, canoë, canot de chasse, rabaska, canot de guerre) l'accent est surtout mis sur le plaisir. Tout l'équipement est fourni. Toutes les activités sont pratiquées dans un environnement sécuritaire. Ces cours sont donnés durant la semaine en début de soirée.

Programme développement

Objectif spécifique : développer les qualités technique et physique des participants en vue d'atteindre le volet compétitif.

Ce cours est offert à tous les participants ayant complété leur initiation. Une fois la formation complétée, les athlètes sont prêts à participer aux compétitions. Ce programme ce veut un pont entre les deux programmes et est un mélange de jeux aquatique et d'entraînement spécifique.

Volet Compétition

Objectif spécifique : former les athlètes afin d'améliorer leurs qualités techniques, physiques et mentales et ainsi atteindre le maximum de leur potentiel.

Les athlètes inscrits à ce volet participeront à des compétitions de niveaux local, provincial et même national. Accessible aussi aux adultes qui auront la chance de participer à des compétitions dans la catégorie des maîtres.

Compétitions

Les frais d'autobus sont obligatoires pour chaque régata extérieure, et ce, pour tous les athlètes participant à celles-ci, qu'ils prennent l'autobus ou non. Nous encourageons fortement à tous de prendre le transport pour l'esprit de Club.

Au retour de la Régata de Lac Sergent, il y aura un arrêt au McDonald pour le souper.

LORS DE COMPÉTITIONS, LES ATHLÈTES DEVRONT APPORTER :

- ⇒ camisole de compétition obligatoire (vendue par le Club);
- ⇒ selon la température : chandail chaud; manteau imperméable;
- ⇒ maillot de bain;
- ⇒ vêtements de rechange (paires de shorts, t-shirts, bas sec
- ⇒ sandales et/ou souliers;
- ⇒ pantalons sport (jogging);
- ⇒ sa carte d'assurance maladie;
- ⇒ son argent de poche;

- ⇒ un bon lunch (avec beaucoup d'eau et des aliments « santé »).
- ⇒ crème solaire
- ⇒ casquette

Utile :

- ⇒ chaise

N'oubliez pas lors de votre présence sur les sites de compétitions de garder les lieux propres. Tous les athlètes doivent être présents au montage et démontage des remorques afin de mettre en place l'équipement du Club et les embarcations lors de l'arrivée et du départ des sites de compétitions.

Bonnes régates!

